





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-241**

**Séance publique du**

**9 juin 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1240940-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CAMERAS VISANT À  
AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES ADMINISTRÉS**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Claudie HUBERT à Madame Agnès DAURES, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Amandine JANER, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO, Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Monsieur Sylvain DIJON donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité  
Direction Prévention et Sécurisation

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 6.1  
Police municipale

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Sylvain DIJON

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : INFORMATION DU CONSEIL - DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CAMERAS VISANT À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES ADMINISTRÉS- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis plus de 10 ans, un effort financier important est soutenu par la Ville d'Aix-en-Provence afin de développer son dispositif de vidéo protection.

Après avoir couvert les entrées de ville et le centre-ville, l'effort continu. Depuis 2020, ce sont les villages et les quartiers périphériques qui sont placés au cœur du dispositif de vidéo protection. Ainsi, c'est entre 20 et 25 caméras supplémentaires qui sont installées chaque année. Ce dispositif s'est vu complété par une convention avec les bailleurs sociaux, signée en 2022, prévoyant pour l'horizon 2023, l'implantation de 8 à 10 caméras supplémentaires sur le patrimoine de ces derniers, permettant ainsi le renforcement de la tranquillité publique.

Ce dispositif de vidéo protection ne consiste pas seulement en une volonté politique. Il prend aussi sa source auprès des citoyens aixois, sollicitant la Direction Prévention et Sécurisation, lors des rencontres avec les Comités d'Intérêts de Quartier, des réunions avec les élus et/ou les référents de quartiers, avec le Groupe de Partenariat Opérationnel, avec les dispositifs de «Participation Citoyenne» ou encore lors de concertations avec la Direction Politique de la Ville.

La sécurité des habitants et des forces de l'ordre constitue une priorité citoyenne entrant pleinement dans la politique de proximité qui constitue un des axes majeurs du mandat. Chaque année des arbitrages s'organisent afin de sélectionner les zones stratégiques au sein

desquelles seront placées de nouvelles caméras qu'elles soient nomades ou implantées définitivement.

Par ailleurs, le renforcement du dispositif de vidéo protection est un outil important d'appui et de soutien dans les missions des forces de l'ordre. En effet, le Centre de Supervision Urbain (CSU) réalise de nombreuses missions de surveillance, de verbalisation ainsi que des mises à disposition auprès des instances judiciaires lors d'enquêtes ou de procès. La présence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, d'agents, permet une véritable présence opérationnelle en complément des patrouilles de nos brigades de Police Municipale. L'enjeu est de prévenir les incidents avant qu'ils puissent survenir tout en ayant les capacités nécessaires d'agir et de saisir la justice en cas d'actes répréhensibles.

De surcroît, au-delà des missions quotidiennes de prévention et de lutte contre la délinquance, le renforcement de la sécurité au sein de la Ville d'Aix-en-Provence constitue un enjeu important pour la Coupe du Monde de Rugby 2023 et les Jeux Olympiques 2024 qui amèneront de nombreux visiteurs sur la commune. Le maintien de la tranquillité publique et la prévention des risques seront de toute première importance pour que ces moments de liesse demeurent joyeux et festifs.

Ces nouvelles installations seront permises grâce à un soutien financier d'une subvention de la Région Sud d'une valeur de 58 913 € votée en 2022. Il est à relever que l'ensemble de ce développement du réseau a été validé par le conseiller sécurité au sein du Commissariat d'Aix-en-Provence, et la Ville a sollicité un soutien financier du FIPDR 2023 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation).

Pour l'année 2023, les secteurs concernés et le nombre de caméras sont les suivants :

- les Hauts d'Aix 2
- Pont de Béraud 3
- Jas de Bouffan 4
- Puyricard Couteron 1
- Encagnane 2
- Les Facultés 7
- Les Milles 1
- La Duranne 1
- Luynes 2
- Val St André-La Torse 1
- Puyricard 1

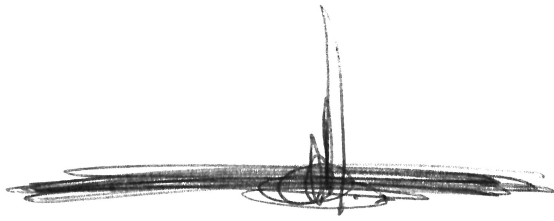
En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

DL.2023-241 - INFORMATION DU CONSEIL - DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CAMERAS  
VISANT À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES ADMINISTRÉS- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé  
Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»